

Annonces légales

VIE DES SOCIÉTÉS

AVIS DE POURSUITE DE L'ACTIVITE

LA GLACENOISE
Société à responsabilité limitée
Siège social : 5, rue de la République 83300 Draguignan
Au capital de 5 000,00 euros (cinq mille euros)
(N° SIREN) 894 266 487 RCS DRAGUIGNAN
Par délibération en date du 23 septembre 2021, l'Assemblée générale extraordinaire, statuant en application de l'article L.223-42 du Code de Commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à la dissolution malgré un actif net inférieur à la moitié du capital social. Le dépôt légal sera effectué au registre du commerce et des sociétés de Draguignan.
Pour avis et mention :
Can deux mille vingt un

AVIS

SOIC CALTERRECHO
SAS au capital social initial de 5000€
Siège social: 155, chemin des Salles, 06800 CAGNES-SUR-MER
RCS Antibes B 853 338 139

Par AG mixte du 22/09/21, les associés ont décidé à l'unanimité les modifications des statuts suivantes:
La page de garde : ajout du numéro RCS, ajout de la date de mise à jour. Le préambule, conjugué au présent, mis en forme, confirmation du caractère agricole prédominant, mention de la convention avec Happy Hand. Article I : ajout de la référence au code rural. Article II : réorganisation de l'objet des statuts pour officialiser la nature agricole de la coopérative et étendre ses possibilités de diversification. Article IV : nouvelle adresse au 155, chemin des Salles, 06800 CAGNES-SUR-MER. Article XIII : ajout de la catégorie « fondateur ». Article XIV : le statutariat des salariés est désormais facultatif. Article XV : détail sur la souscription des « fondateurs ». Article XVI : précision sur la perte de statutariat des associations inactives. Article XIX : ajout des fondateurs dans la répartition des sièges et modification du rôle du conseil coopératif. Article XXI : modification du terme « voix » en « pouvoir » pour la représentation, retrait des mentions « incapable et dissident », l'abstention n'est plus considérée comme un vote d'opposition. Article XXXIV : ajout du caractère bénévole du premier président.
Mention au RCS d'Antibes.

AVIS D'ENQUÊTES



MAIRIE DE PEYMEINADE 06530

AVIS D'ENQUETE

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE PEYMEINADE
Informe le public qu'il sera procédé sur le territoire de la Commune de Peymeinade en exécution de l'arrêté communal en date du 13/09/2021
A une enquête publique préalable concernant le projet de modification de droit commun n°1 du Plan Local d'Urbanisme.
Les pièces du dossier ainsi que le registre d'enquête seront déposés à la Mairie de Peymeinade, 11 boulevard Général de Gaulle 06530 Peymeinade du 04 octobre au 05 novembre 2021 inclus, de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 (samedis, dimanches et jours fériés exceptés) et durant les permanences du commissaire-enquêteur.
Le Commissaire-enquêteur, M. Maurice LESECO, se tiendra à la disposition du public à la mairie de Peymeinade le lundi 04 octobre 2021 de 9h à 12h00 et de 14h00 à 17h00, le mercredi 20 octobre 2021 de 9h à 12h00 et de 14h00 à 17h00 et le vendredi 05 novembre 2021 de 9h à 12h00 et de 14h00 à 17h00.
Le dossier sera également consultable sur un poste informatique en mairie et sur le site internet de la commune www.peymeinade.fr.
Toutes les observations/propositions pourront être consignées sur le registre d'enquête mis à la disposition du public, ou envoyées à l'adresse urbanisme@peymeinade.fr, ou adressées par écrit au Maire ou au Commissaire enquêteur qui les joindra au registre.
L'arrêté d'ouverture d'enquête publique fixant les modalités de l'enquête est affiché pendant un mois en mairie.
A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du Commissaire Enquêteur seront tenus à la disposition du public en Mairie aux jours et heures habituels d'ouverture et disponibles sur le site internet de la commune www.peymeinade.fr.
Le Maire
Philippe SAINTE-ROSE FANCHINE

Conformément à l'arrêté du ministère de la Culture et de la Communication (NORM : MCEC1327120A) le prix de la ligne de référence des annonces légales, tel que défini à l'article premier, est fixé pour l'année 2021 au tarif de base de 4,07 € HT pour les Alpes-Maritimes.

NOUS JOINDRE AU SIEGE OU EN AGENCES	
Régie publicitaire/Annonces : 04.93.18.70.00	Rédaction Cannes-Grasse : 04.93.06.37.50
Rédaction siège : 04.93.18.26.13	Rédaction Menton : 04.93.41.77.60
Rédaction Antibes : 04.92.93.42.50	Rédaction Monaco : 033.77.93.10.43.90
Réd. bassin cognos : 04.93.18.26.10	Rédaction Nice : 04.97.03.24.50

« NICE-MATIN »
Président : Directeur de la publication : Anthony Maarek
Directeur des rédactions : Denis Carreux
Siège social et imprimerie : Société par actions simplifiée Groupe Nice-Matin Capital 6.496.001,00 € Actionnaire : Avenir Développement 214, boulevard du Mercantour 06290 Nice Cedex 3 Mail siège : accueil@nicematin.fr
Dépôt légal à parution : CPAP Print : 0425 C 86665 CPAP Web : 11743 90215 ISSN 0224-5477
Pour votre Nostra, origine du papier : France - 51% de fibres recyclées. Papier certifiés PE FC - Prot : 0.010 kg.
Notre diffusion est contrôlée par Diffusion Contrôle (O.J.D.)
Abonnements : N° Cristal 09 69 32 83 83 6 mois 222 € (T) 12 mois 443 € (T) TRAJE PRECEDENT Groupe Nice-Matin : 122 854

« NICE-MATIN » adhérent au **ARPP**
Autorité de régulation professionnelle de la publicité
23, rue Auguste Vacquière - 75116 Paris
La reproduction ou l'utilisation, sous quelque forme que ce soit, de nos articles ou informations est interdite.

PREMIER AVIS
PRÉFECTURE DES ALPES-MARITIMES
DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER
COMMUNE DE TOURRETTES-SUR-LOUP
ENQUÊTE PUBLIQUE RELATIVE AU PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES NATURELS PRÉVISIBLES D'INCENDIES DE FORÊT

AVIS

Par arrêté préfectoral en date du 16 septembre 2021, l'ouverture d'une enquête publique pour la révision du plan de prévention des risques naturels prévisibles d'incendies de forêts de la commune de Tourrettes-sur-Loup a été ordonnée. Le projet de PPR peut être modifié à l'issue des consultations prévues aux articles R.562-7 et R.562-8 du code de l'environnement. Si ces modifications remettent en cause l'économie générale du projet de plan, une nouvelle enquête publique sera organisée sur la base du projet de PPR modifié.

Par suite, le projet de PPR est approuvé par Monsieur le Préfet des Alpes-Maritimes. Conformément à l'arrêté F-093-18-P-0015 portant décision de l'autorité environnementale après examen au cas par cas, la révision du plan de prévention des risques d'incendies de forêts de la commune de Tourrettes-sur-Loup n'est pas soumise à évaluation environnementale en application du décret n° 2012-616 du 2 mai 2012 relatif à l'évaluation de certains plans et documents ayant une incidence sur l'environnement. Les informations environnementales se rapportant au projet de PPR sont intégrées dans le rapport de présentation du projet de PPR.
Le dossier d'enquête publique n'est pas transmis à un autre État membre de l'Union européenne.

L'enquête publique se déroulera du 25 octobre 2021 au 26 novembre 2021 inclus (soit 33 jours consécutifs). Pendant toute sa durée, les observations pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie de Tourrettes - Place M. Escalier, 06 140 Tourrettes-sur-Loup - du 25 octobre 2021 au 26 novembre 2021, du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30.

Le tribunal administratif de Nice a désigné en date du 3 février 2021, M. Alain CANOLLE comme commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur recevra le public lors des permanences suivantes :
Commune - Date - Heures
Tourrettes-sur-Loup 25/10/21 de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30
Hôtel de ville Place M. Escalier 06 140 Tourrettes-sur-Loup
Tourrettes-sur-Loup
10 novembre 2021 de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30
Hôtel de ville Place M. Escalier 06 140 Tourrettes-sur-Loup
Tourrettes-sur-Loup
26 novembre 2021 de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30
Hôtel de ville Place M. Escalier
06 140 Tourrettes-sur-Loup

La personne responsable du projet est :
Monsieur le Directeur départemental des territoires et de la mer
Service de l'Etat dans les Alpes-Maritimes
Direction départementale des territoires et de la mer
CADAM - Service déplacements risques sécurité / Pôle risques naturels et technologiques 147 boulevard du Mercantour 06 286 Nice Cedex 3
Chaque demande écrite devra préciser le nom du demandeur, ses coordonnées et références des parcelles cadastrales concernées.

Les pièces du dossier d'enquête publique ainsi que le registre d'enquête établi sur feuillets non mobiles, paraphés par le commissaire enquêteur, seront tenus à la disposition du public, en mairie de Tourrettes - Place M. Escalier, 06 140 Tourrettes-sur-Loup - pendant toute la durée de l'enquête, du lundi 25 octobre 2021 au vendredi 26 novembre 2021 inclus, afin que le public puisse en prendre connaissance pendant les jours et heures d'ouverture habituelles de la mairie, du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30, et consigner ses observations et propositions sur le registre d'enquête ouvert à cet effet.

Les pièces du dossier d'enquête publique ainsi qu'un registre d'enquête publique dématérialisé sécurisé seront également disponibles de manière complémentaire depuis le lien suivant :
<https://www.registredemat.fr/pfr/tourrettes-sur-loup>
ou accessible à partir du lien disponible sur le site de la préfecture :
<http://www.alpes-maritimes.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Les-projets-de-plans-prevention-des-risques-naturels-previsibles/Dossiers-d-enquete-publique>

Les observations et remarques peuvent également être adressées par écrit au commissaire enquêteur sous enveloppe fermée, avec la mention « Ne pas ouvrir », à l'adresse suivante :

Monsieur le commissaire enquêteur de l'enquête publique relative au projet de révision du PPR d'incendies de forêts de Tourrettes-sur-Loup
Mairie de Tourrettes-sur-Loup - Hôtel de ville
Place M. Escalier
06 140 Tourrettes-sur-Loup
ou par e-mail à l'adresse suivante : pfr@tourrettes-sur-loup.fr
L'accès aux documents détaillés ci-dessus sera enfin possible, sur un poste informatique connecté mis à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête, du 25 octobre 2021 au vendredi 26 novembre 2021 inclus, de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30 en mairie de Tourrettes, Place M. Escalier, 06 140 Tourrettes-sur-Loup.
A l'issue de l'enquête publique, une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera :

- adressée par le Préfet à la mairie de Tourrettes-sur-Loup pour y être, sans délai, tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête ;
- tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête à la préfecture des Alpes-Maritimes et rendue publique par voie dématérialisée pendant un an sur le site internet de la préfecture des Alpes-Maritimes accessible à l'adresse : <http://www.alpes-maritimes.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Les-projets-de-plans-prevention-des-risques-naturels-previsibles/Dossiers-d-enquete-publique>

CESSATION DE GARANTIE

AVIS

La garantie financière visée par la loi du 12 janvier 1970 dont bénéficie l'entité IMMOBILIER MARALPIN 63, chemin de la CAMPANETTE 06 800 CAGNES-SUR-MER immatriculée au RCS B49691896 pour ses activités de :
- TRANSACTION IMMOBILIERE depuis le 09 05 2019
- GESTION IMMOBILIERE depuis le 09 05 2019
auprès de son garant financier, GALIAN Assurances, Société Anonyme, RCS 423 703 032, prendra fin TROIS JOURS FRANCS après la publication du présent avis.
Les créances, s'il en existe, devront être déclarées au siège de GALIAN Assurances, 89, rue la Boétie, 75008, PARIS, dans les trois mois de la présente insertion.

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

AVIS

Par acte sous seing privé du 28 juin 2021, enregistré au SIE de GRASSE le 6 juillet 2021, bordereau n° 2021 0001899, référence 0604P62 2021, le SARL TRACE DANCE CENTER dont le siège social est sis à 06210 Mandelieu-la-Napoule - ZI Les Tourrades, 85 allée Louis Bliériot, et la SAS DUEST HARMONIE sous l'enseigne « MAXI BAZAR » dont le siège social est sis à 06800 Cagnes-sur-Mer - 15 Avenue Auguste Renoir, le droit au bail d'un local sis à 06210 Mandelieu-la-Napoule - ZI Les Tourrades, 85 allée Louis Bliériot.
Prix principal : 200 000 €
Date d'entrée dans les lieux : 1er juillet 2021.

AVIS ADMINISTRATIFS



NICE COTE D'AZUR
VILLE DE NICE

AVIS AU PUBLIC

LANCEMENT DE LA CONCERTATION PUBLIQUE
CRÉATION D'UNE LIGNE DE BUS A HAUT NIVEAU DE SERVICE NICE CENTRE-VILLE

Par la délibération n° 30 du 31 mai 2021, le conseil métropolitain a prescrit la création d'une ligne de Bus à Haut Niveau de Service Gambetta Centre-Ville sur Nice.
Une concertation publique, visant à associer les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées, est mise en œuvre à compter du 29 septembre jusqu'au 28 octobre 2021 inclus.

Dans le respect des règles sanitaires, la concertation publique se déroulera selon les modalités suivantes :

- Une exposition se tiendra à la Maison de l'Environnement - 31, avenue de Castellane - 06000 NICE, ouvert du mardi au vendredi de 9h à 17h30 et le samedi de 9h à 13h. L'exposition comprendra des panneaux d'information et un dossier de présentation du projet de Bus à Haut Niveau de Service de Nice Centre-Ville. Le contenu de ce dossier sera également disponible sur le site internet de la Métropole www.nicematin.org et de la Ville de Nice www.nice.fr.

- Un registre papier destiné à recevoir les observations du public sera mis à disposition pour la Métropole Nice Côte d'Azur à la Maison de l'Environnement - 31, avenue de Castellane - 06000 NICE, ouvert du mardi au vendredi de 9h à 17h30 et le samedi de 9h à 13h.

- Un registre électronique destiné à recueillir les observations du public sera disponible sous le courriel suivant : concertation.bhns-nice@nicematin.org

- Une réunion publique de concertation sera organisée par visioconférence durant la période de la concertation.

Le public pourra s'exprimer et faire connaître ses observations tout au long de la concertation, selon les diverses modalités ci-dessous :
- En les consignand dans un registre indiqué ci-dessus, Et/ou en les adressant par écrit à Monsieur le Président de la Métropole Nice Côte d'Azur CONCERTATION SUR LE BHNS NICE CENTRE-VILLE Métropole Nice Côte d'Azur Direction des Infrastructures de Transport 06364 NICE Cedex 04 Et/ou, à l'occasion de la réunion publique de concertation, en les formulant oralement.

Toutes les informations relatives à ce projet et au déroulement de la concertation sont consultables sur les sites internet www.nice.fr et www.nicematin.org. L'exposition et la réunion publique seront préalablement annoncées par voie de presse, d'affiches au siège de la Métropole et en Mairie de Nice ainsi que sur les sites internet www.nice.fr et www.nicematin.org. Les annonces préciseront les dates, lieux et objets des événements.



VILLE DE NICE

NICE COTE D'AZUR
VILLE DE NICE

VILLE DE SAINT-LAURENT-DU-VAR

AVIS AU PUBLIC

LANCEMENT DE LA CONCERTATION PUBLIQUE
TELEPHERIQUE NICE / SAINT-LAURENT-DU-VAR

Une concertation publique, visant à associer les habitants, les associations locales et toute personne concernée, est mise en œuvre à compter du 30 septembre 2021 jusqu'au 29 octobre inclus.

Dans le respect des règles sanitaires, la concertation publique se déroulera selon les modalités suivantes :

- La concertation composée d'une exposition comprenant des panneaux d'information, un dossier de présentation du projet ainsi qu'un registre papier permettant de recueillir l'avis du public est organisée dans les lieux suivants :
Pour Nice, à la Mairie annexe Saint-Augustin : 75 boulevard Paul Montel, 06200 NICE ;
Pour Saint-Laurent-Du-Var, à la Mairie principale : 222 Esplanade du Levant, 06700 SAINT-LAURENT-DU-VAR.

- Un registre électronique destiné à recueillir les observations du public sera disponible sous le courriel suivant : concertation.telepherique@nicematin.org

- Durant la période de la concertation, deux réunions publiques de concertation seront organisées : une par visioconférence et une autre en présentiel en Mairie de Saint-Laurent-Du-Var.

- Le public pourra s'exprimer et faire connaître ses observations tout au long de la concertation, selon les modalités suivantes :

- En les consignand dans le registre indiqué ci-dessus ;
- Et/ou en les adressant par écrit à Monsieur le Président de la Métropole Nice Côte d'Azur CONCERTATION SUR LE TELEPHERIQUE Métropole Nice Côte d'Azur Direction des Infrastructures de Transport 06364 NICE Cedex 04 ;
- Et/ou, à l'occasion des réunions publiques de concertation, en les formulant oralement.

Toutes les informations relatives à ce projet et au déroulement de la concertation sont consultables sur les sites internet www.nice.fr et www.nicematin.org. L'exposition et les deux réunions publiques seront préalablement annoncées par voie de presse, d'affiches au siège de la Métropole, en Mairie de Nice et en Mairie de Saint-Laurent-du-Var ainsi que sur les sites internet www.nice.fr et www.nicematin.org. Les annonces préciseront les dates, lieux et objets des événements.

nice-matin UN JOURNAL OFFICIEL HABILITÉ POUR VOS ANNONCES LÉGALES
VIE DES SOCIÉTÉS www.clic-legal.com MARCHÉS PUBLICS www.nicematinmarchespublics.com
AVIS ADMINISTRATIFS
Adressez vos demandes par mail
Tél. 04 93 18 71 49 - legales@nicematin.fr

Le Commissaire enquêteur